



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 04 SEP. 2020

Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 96817

V/Réf.: 258182 / 043774 Réf. APC: 20200985

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 29 juillet 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de trois frênes sur la N22 en direction de Bissen sur le territoire de la commune de COLMAR-BERG, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Colmar-Berg, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 3 arbres.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Servais Schaack, tél : 621 202 149) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. Les arbres seront remplacés sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Bissen sous le numéro 847/199 par 3 sujets haute-tige d'essence feuillue autochtone pour le 31 décembre 2021 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente décision annule et remplace celle du 1^{er} septembre 2020.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Carmen Weisgerber
Conseiller

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune de COLMAR-BERG

cn@mev.etat.lu

Tél. (+352) 247-86811
Fax (+352) 400 410

Adresse postale
L-2918 Luxembourg

www.emwelt.lu
www.gouvernement.lu